

# **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 15 décembre 2014**

**Lieu de la réunion :** Centre Culturel de Scheut, rue Léopold De Swaef, 18h30.

### **Ordre du jour :**

- présentation des états d'avancement du contrat de Quartier Durable ;
- pérennisation de la Maison de Quartier.

## **Évolutions du programme du contrat de Quartier**

L'année 2015. Monsieur Dielis, Échevin de la Rénovation urbaine, rappelle que l'année 2015 est la dernière année du contrat de Quartier et qu'elle est décisive dans la mise en œuvre des projets et que celle-ci se prolonge de 2 ans pour la réalisation des travaux.

De nouvelles personnes sont présentes dans l'assemblée. Le chef de projet contextualise le contrat de Quartier, présente les différents projets du contrat de Quartier et leur état d'avancement.

Les aménagements fait par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux abords de leur terrain (grand Scheut) ne vont pas améliorer la situation en terme de propreté publique. Quelles interventions sont prévues?

Mme Roex, Échevine de la Propreté, explique les démarches déjà mises en place pour lutter contre les dépôts clandestins dans le quartier.

La pose de caméra dans la lutte contre les dépôts clandestins est suggérée. Mme Roex précise qu'un tel système, est à l'étude, mais qu'il n'est pas nécessairement efficace en terme d'identification des responsables de dépôts.

La place H. Desmet pose de nombreux problèmes de convivialité mais aussi de dépôts de poubelles par les restaurateurs.

Cette place doit être réaménagée dans le cadre du contrat de Quartier, notamment pour en améliorer la convivialité. Ce genre d'aménagement peut avoir un impact positif en termes de propreté publique. Par ailleurs, des demandes auprès de Bruxelles Propreté pour enterrer les bulles à verres, ce qui, d'expérience, permet d'améliorer la propreté.

A la demande d'habitants, des potelets ont été placés au carrefour rue S. Denayer / rue Général Ruquoy. Cependant, cet aménagement pose des problèmes de visibilité et n'empêche pas de nombreuses personnes de prendre la rue à contre-sens.

La remarque sera transmise au service mobilité.

Il est rappelé que des entreprises présentes notamment rue G. Ruquoy, se développent et devront être prises en considération dans les réaménagements.

Le bureau d'études Espace Mobilité, désigné par Beliris pour mener l'étude sur le réaménagement des voiries, rencontrera l'ensemble des acteurs concernés par le réaménagement des voiries : riverains, commerçants, entreprises ... L'idée, ici, est bien d'anticiper certaines contraintes liées, par exemple, au transport de camions, pour adapter

les aménagements et éviter des dégradations par la suite.

Le chef de projet précise la collaboration menée avec Bruxelles Mobilité dans la mise en œuvre de l'ICR10, qui traverse le quartier par les rues Van Soust, Denayer et Ruquoy. Dans ce cadre, des aménagements seront également proposés et présentés lors des réunions du contrat de Quartier.

#### Quels sont les projets pour la rue Général Ruquoy ?

Il n'y a pas encore de projet dessiné. La demande porte sur des espaces plus conviviaux et limitant le trafic de transit. Pour la rue Ruquoy, une demande de zone résidentielle avait été formulée, il y a quelques années, par les riverains. Sa faisabilité sera étudiée dans le cadre de ce projet.

L'intervention de la Régie des Quartier rue de la Cordialité et rue du Bien-être est saluée, car elle a permis une rénovation des trottoirs. En revanche, ces travaux ont empiré l'état de la chaussée.

Jean-Luc Haubruge explique que lors de la remise de bordures par une entreprise spécialisée, les égouts, en très mauvais état, se sont effondrés. Une partie de la chaussée a été refaite. Il reste cependant une partie qui doit être refaite par le service communal des travaux publics.

Rue de la Cordialité, les arbres cachent la lumière des maisons, une intervention pourrait-elle être faite?

La remarque sera transmise au service espaces verts.

## **Pérennisation de la Maison de Quartier**

La question de la gestion et de la pérennisation de la Maison de Quartier est posée. Il est rappelé que la Région, qui subsidie le projet, demande à la Commune des engagements quant à la pérennisation du projet.

Les Échevins présents, Mme Roex et M. Dielis, sont interrogés sur les engagements que peut prendre la Commune pour assurer la pérennisation du projet, souhaité et porté par de nombreux habitants.

Les Échevins sont conscients de l'enjeu qu'il y a autour de ce projet fédérateur, mais rappellent la difficulté, pour une Commune, de prendre des engagements financiers longtemps à l'avance, dans la mesure où les budgets communaux sont décidés annuellement. Par ailleurs, face à la croissance démographique que connaît Anderlecht, il faut compter avec des besoins en équipements qui explosent à l'échelle de tout le territoire communal.

Dans ce contexte, il faut donc pouvoir apporter des éléments sur les objectifs et les besoins de cet équipement, afin d'engager des démarches de demandes de subsides complémentaires.

La garantie de succès de la pérennisation de ce projet se trouvera certainement dans un co-financement ou dans la mise en place de partenariats.

Certains habitants rappellent que le projet de Maison de Quartier s'appuie sur une implication des habitants du quartier dans la gestion, et qu'un investissement dans ce projet est un bon moyen d'économiser plus tard.

Ils estiment par ailleurs que la provenance des financements n'est pas de leur ressort,

mais que le financement de la gestion est un éléments qui aurait dû être pris en considération au moment de l'élaboration du projet. Par ailleurs, la dynamique qui a été mise en place autour de ce projet est un bénéfice pour le quartier. Une mauvaise transition dans le financement de ce projet, menacerait cette dynamique. ,

Un projet, remis par le CAD De Boei dans le cadre du budget participatif vise à lancer une dynamique pour réfléchir à la pérennisation de la Maison Quartier et apporter des éléments de gestion qui permettront d'assurer une reprise du projet après la fin du contrat de Quartier.

Tous ces points seront ainsi développés au cours de l'année 2015 lors de réunions et d'ateliers de travail, lors desquels, nous l'espérons, l'ensemble des acteurs seront présents. Il est par ailleurs suggéré d'inclure ces questions de pérennisation à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de Quartier.

\*\*\*\*\*